

SOLVANT DERAISSANT VEETAL UNIVERSEL A EVAPORATION RAPIDE

Version 02.2019

PROPRIETES

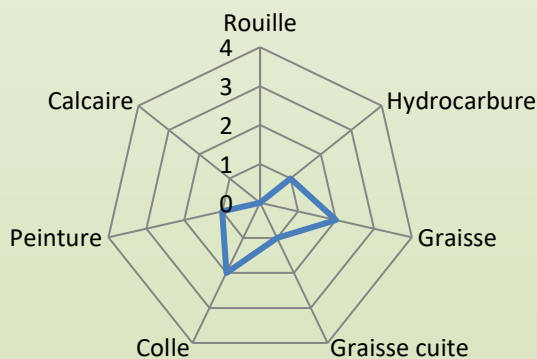
- ◆ Solvant nouvelle génération à séchage très rapide, utilisable en dégraissage à froid.
- ◆ Possède une basse tension superficielle et un pouvoir IKB élevé, il dissout rapidement les graisses, huiles d'origine minérale, végétale, saponifiables ou insaponifiables, goudrons, cires, résines, encres, poussières de caoutchouc,...
- ◆ Sans effet sur les métaux.
- ◆ Alternative verte aux solutions pétrolières ou chimiques liquides actuellement utilisées
- ◆ Désinfectant instantanée
- ◆ Propriétés microbiologiques :
 - Bactéricide : NF EN 1040, Pseudomonas aeruginosa CIP 103467 et Staphylococcus aureus CIP 4.83
 - Virucide : NF EN 14476+A1 – H1N1
 - Fongicide : levuricide NF EN 1275, Aspergillus niger ATCC 16404 et Candida albican ATCC 10231

MODE D'EMPLOI

- 1) Pulvériser à une distance de 20 à 30 cm de la surface à traiter.
- 2) Laisser en contact et essuyer si nécessaire

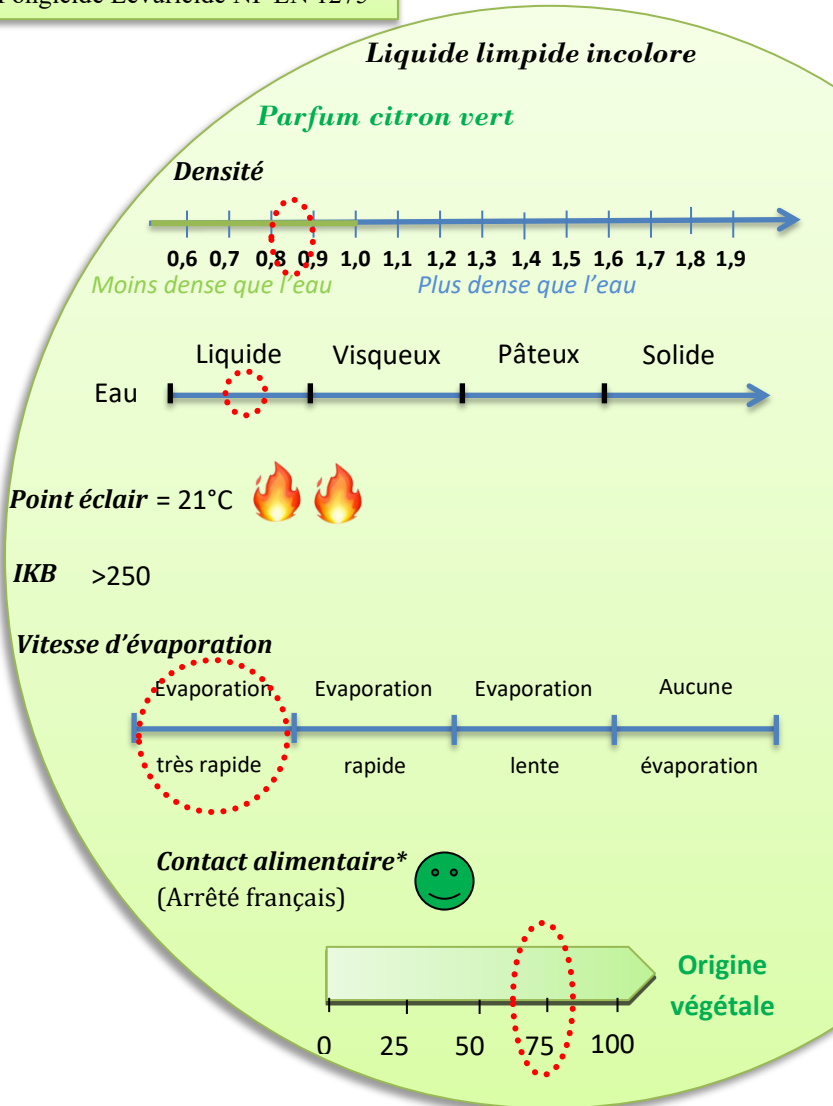
Un essai préalable avant utilisation est recommandé

Domaine de performance



Evaluation de l'efficacité et de la performance du produit sur une échelle allant de 0 (pas du tout efficace) à 4 (très efficace)

Bactéricide NF EN 1040
Virucide NF EN 14476+A1 – H1N1
Fongicide Levuricide NF EN 1275



Démarche éco-responsable

Nous revendiquons par éco-responsable :

1) Réduire l'impact environnemental :

- absence de solvants hydrocarbures et halogénés
- favoriser l'utilisation de matières premières issues de sources renouvelables (formule à base d'éthanol de betteraves)
- favoriser des sources de matières premières proches de notre site de production

2) Biodégradabilité : plus de 99% des matières premières contenues sont biodégradables

Utilisez les biocides avec précautions.

Avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit. Produit dangereux, respectez les précautions d'emploi.

* Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1^{er} août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux